REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office cantonal de la statistique

Genève, le 5 février 2010

Communiqué de presse

L'écart entre hauts et bas salaires se creuse entre 2006 et 2008 à Genève

En 2008, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises privées actives dans le canton de Genève atteint 6 801 francs pour 40 heures de travail par semaine. Il s'accroît de 7,1 % par rapport à 2006. La hausse du niveau des salaires profite surtout aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, l'écart entre les hauts et les bas salaires se creuse et la proportion de postes de travail à bas salaire est en augmentation.

Un emploi est considéré « à bas salaire » lorsque le salaire mensuel brut standardisé correspondant est inférieur aux deux tiers du salaire médian. En 2008, la proportion de postes de travail à « bas salaire » s'établit à 18,2 %. Relativement stable de 2000 à 2006, où elle passe d'un minimum de 15,1 % à un maximum de 15,9 %, cette proportion s'inscrit donc en nette hausse en 2008.

Le salaire médian des hommes augmentant entre 2006 et 2008 de manière plus prononcée que celui des femmes, l'écart entre les sexes s'accroît, alors que la tendance était à sa réduction entre 2002 et 2006. En 2008, le salaire des femmes est inférieur de 9,6 % à celui des hommes, contre 7,8 % en 2006. A l'échelon du secteur privé suisse, la différence est de 19,4 % (19,1 % en 2006).

La finance (10 941 francs par mois) continue d'offrir les rémunérations les plus élevées. Le salaire médian y est près de trois fois supérieur à celui observé dans les services personnels (blanchisseries et teintureries, salons de coiffure, instituts de beauté, services funéraires, solariums et fitness), qui se trouve tout en bas de l'échelle (3 750 francs).

Le salaire médian est de 17,5 % plus élevé dans le canton que dans l'ensemble de la Suisse, où il s'établit à 5 777 francs (secteur privé).

Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont **standardisés**, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

La **médiane** est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon est élargi pour le canton de Genève et des résultats détaillés sont disponibles. Les résultats pour Genève concernent uniquement le secteur privé.

Pour en savoir plus

Les informations sur les salaires constituent un sous-domaine du domaine 3 *Vie active, emploi et rémunération du travail*. Les tableaux, cartes, graphiques ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_04/apercu.asp

StatistiqueGenève
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Route des Acacias 82 • 1227 Acacias
Tél. +41 22 388 75 00 • Fax +41 22 388 75 10 • E-mail statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique
Accès trams 15 et 17, bus 4, 21, 43 et D, arrêt P+R Etoile; train régional, arrêt Lancy-Pont-Rouge